Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe déchets
Compte administratif 2023

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-057

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**9**
Votants	**76**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2024, le 13 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 mai, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Etaient présents :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY LES DEUX EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification(s) : 28/05/2024

(SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU LA MULOTIERE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE SUR AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY MIVOIE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) M. Marc AVENARD (LURAY) ; M ; Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT OUEN MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Pierre SANIER (BU) donne pouvoir à Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Monsieur SOURISSEAU ne prend pas part au vote et se retire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Il a été exposé que,

Le compte administratif 2023 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2023, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire avant le 30 juin 2024. Lors de l'adoption du compte administratif, Monsieur SOURISSEAU, Président de la communauté d'agglomération, devra quitter la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2023 du budget Déchets :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	24 619 546,07	24 619 546,07	3 440 303,65	3 440 303,65
Réalisé	21 153 126,17	22 403 693,65	1 243 982,00	2 455 043,21
Résultat de l'exercice	**1 250 567,48**		**1 211 061,21**	
Reprise du résultat N-1	3 167 030,07		-272 563,86	
Résultat de clôture	**4 417 597,55**		**938 497,35**	
Restes à réaliser			488 077,04	112 443,00
Résultats nets	**4 417 597,55**		**562 863,31**	

Le résultat d'investissement comprend une recette exceptionnelle de 1,2 M€ provenant du budget principal à la suite d'une reprise de provision.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2023, le **taux de réalisation des opérations réelles** de la section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 93,5% en dépenses contre 95,0% en 2022 (hors charges exceptionnelles) ;
- 104,5% en recettes contre 101,3% en 2022.

Le détail par chapitre est précisé ci-dessous.

DEPENSES	**ALLOUE 2023**	**REALISE 2023**
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 710 470,00	5 110 685,84
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 669 729,00	3 383 741,49
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	40 400,00	40 352,00
022 DEPENSES IMPREVUES	500 000,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 575 394,00	11 561 528,60
66 CHARGES FINANCIERES	139 800,00	138 099,46
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 311 882,72	88 071,56
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	19 303,00	19 303,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**22 966 978,72**	**20 341 781,95**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	809 717,35	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	842 850,00	811 344,22
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 652 567,35**	**811 344,22**
Total Dépenses	**24 619 546,07**	**21 153 126,17**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** comprennent les frais de fonctionnement du service, notamment la collecte en régie (frais d'entretien des véhicules et carburant, assurance, frais de formation des chauffeurs), ainsi que les marchés de collecte. Leur taux de réalisation est de 89,5%.

Les **« charges de personnel et frais assimilés » (chapitre 012)** sont en hausse de 2,6% par rapport à l'exercice 2022 avec respectivement 3 383 741 euros mandatés en 2023 contre 3 297 159 euros mandatés en 2022 après une hausse de 12,2% en 2022.

Les **« autres charges de gestion courante » (chapitre 65)** comprennent pour la quasi-totalité des crédits inscrits les participations versées à SITREVA. Ce chapitre qui représente 57% des dépenses réelles de fonctionnement connait une forte augmentation de 13,5% en 2023.

Les **« charges exceptionnelles » (chapitre 67)** correspondent notamment aux écritures de régularisation de la TVA de l'année précédente (en raison de l'application d'un taux d'assujettissement partiel à TVA sur ce budget, révisable annuellement).

RECETTES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	26 312,44
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 957 969,00	2 694 514,92
73 IMPOTS ET TAXES	17 479 567,00	17 671 848,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 303 634,00	1 327 553,29
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00	1,31
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	492 896,00	477 580,08
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**21 237 066,00**	**22 197 810,04**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	215 450,00	205 883,61
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**215 450,00**	**205 883,61**
Total Recettes	**21 452 516,00**	**22 403 693,65**

En recettes, les **« produits de services, du domaine et ventes diverses » (chapitre 70)** enregistrent une hausse de 20% et représentent un montant de 2 694 515 euros en 2023 contre 2 244 696 euros en 2022 après une hausse de 38% en 2022. Ils comprennent notamment les recettes de valorisation pour un montant de 1 144 892 euros (contre 858 976 euros en 2022) et la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 889 815 euros (contre 726 213 euros en 2022).

Le **produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (chapitre 73)** s'élève à 17 671 848 euros, soit une hausse de 6,7% par rapport à l'exercice 2022 exclusivement liée à la dynamique des bases car les taux, désormais harmonisés, sont stables par rapport à l'année 2022.

Les **« dotations et participations » (chapitre 74)** s'élèvent à 1 327 553 euros, soit en baisse de 3,3% mais conforme au niveau prévu lors des étapes de préparation budgétaire. Ces dotations sont constituées de soutiens d'éco-organismes (CITEO).

Enfin, des **« produits exceptionnels » (chapitre 77)** ont été constatés lors de l'exercice 2023 : il s'agit essentiellement du remboursement perçu par la Communauté d'agglomération pour l'utilisation de la piste de lavage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	520 000,00	516 430,01
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	161 400,00	39 284,27
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 661 889,79	416 613,61
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00	8 270,50
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	100 000,00	57 500,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	**2 943 289,79**	**1 038 098,39**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	215 450,00	205 883,61
	9 000,00	0,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	**224 450,00**	**205 883,61**
Total Dépenses	**3 167 739,79**	**1 243 982,00**

Le **remboursement du capital de la dette** s'est élevé à 516 430 euros en 2023 contre 502 379 euros en 2022, traduisant ainsi le désendettement progressif du budget annexe.

Les **« immobilisations corporelles » (chapitre 21)** correspondent principalement à l'acquisition de matériels (conteneurs, bacs, puces, colonnes, ainsi que des travaux de réseaux électriques) pour un montant de 416 614 euros. Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration pour assurer la soutenabilité financière des projets.

Les **« participations » (chapitre 26)** correspondent à l'entrée de la communauté d'agglomération au capital de l'AFL – Agence France Locale pour le financement des investissements futurs. Cet organisme financier permet d'accéder à des nouvelles sources de financement à des taux attractifs.

RECETTES	ALLOUE 2023	REALISE 2023
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	578 736,30	443 698,99
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 200 000,00	1 200 000,00
Sous total recettes réelles d'investissement	**1 778 736,30**	**1 643 698,99**
(C)021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	809 717,35	0,00
(C)040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	842 850,00	811 344,22
(C)041 OPERATIONS PATRIMONIALES	9 000,00	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**1 661 567,35**	**811 344,22**
Total Recettes	**3 440 303,65**	**2 455 043,21**

Les **recettes réelles d'investissement 2023** du budget annexe Déchets sont composées des **dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)**, c'est-à-dire de l'affectation du résultat 2022 ainsi que du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les **subventions d'investissement reçues (chapitre 13)** correspondent à une subvention du budget principal liée à la reprise d'une provision pour le contentieux SETOM.

Les **restes-à-réaliser 2023** s'élèvent à :
- 488 077, 04 euros en dépenses ;
- 112 443, 00 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5 ;*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240528-CC2024-057-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2024
Notification : 28/05/2024

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :
Monsieur Sourisseau ne prend pas part au vote et se retire

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe déchets de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 28 mai 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 28 mai 2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**